

## "La FIB et Euratom" dans La Relève (17 mars 1956)

**Légende:** Le 17 mars 1956, la revue catholique belge La Relève exprime ses réserves à propos du rapport de la Fédération des industriels belges (FIB) sur les perspectives de coopération européenne dans le domaine de l'énergie atomique.

**Source:** La Relève. 17.03.1956. Bruxelles. "La FIB et Euratom", p. 12.

**Copyright:** (c) La Relève

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/la\\_fib\\_et\\_euratom\\_dans\\_la\\_releve\\_17\\_mars\\_1956-fr-2ebc6bb2-095d-42d6-8a4f-f77d34f1fe11.html](http://www.cvce.eu/obj/la_fib_et_euratom_dans_la_releve_17_mars_1956-fr-2ebc6bb2-095d-42d6-8a4f-f77d34f1fe11.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015



## La FIB et Euratom

Le rapport de la FIB sur la « coopération pour le développement de l'énergie nucléaire en Europe » a suscité des réactions auxquelles on ne s'attendait pas, paraît-il, rue Ducale. Ce rapport ne se rapproche du programme de la CECA que sur un point, à vrai dire essentiel, celui de la structure du marché européen des minerais et combustibles nucléaires. C'est également la position de la FIB vis-à-vis de cette question qui distingue son programme des conclusions auxquelles serait arrivé le Comité intergouvernemental de Bruxelles présidé par M. Spaak.

Le problème de structure du marché européen des matières fissiles est-il tellement essentiel que l'alignement de la FIB, sur ce point, sur les propositions débattues à l'OECE (marché commun des matières nucléaires, pas de monopole d'achat et de vente de l'organisation commune) puisse être considéré comme un refus d'une véritable communauté atomique européenne ?

En dehors de toute considération relative à une pénurie temporaire éventuelle de minerais et de combustibles nucléaires, il semble effectivement que l'accès égal de tous les utilisateurs de ces matières, et l'unité de prix, ne puissent être assurés autrement que par l'octroi à Euratom d'un monopole d'achat et de vente.

Le développement d'une industrie aussi « capitalistique » et coûteuse que l'industrie atomique, dont l'intégration verticale et horizontale s'impose d'emblée pour des raisons économiques et techniques, peut-il d'autre part être laissé à la seule initiative de groupes industriels et financiers nationaux ou internationaux, sans qu'une autorité politique européenne ne puisse faire prévaloir les exigences de l'intérêt général des six pays de la Communauté ?

L'octroi à cette autorité ou à la Commission européenne qui en serait l'émanation administrative, du monopole d'achat et de vente n'est-il pas le moyen le plus efficace de prévenir toutes les discriminations entre les utilisateurs, et d'assurer entre les programmes d'investissements nationaux une coordination qui « dénationalise » une industrie vitale pour le développement de l'Europe ?

En accordant trop d'attention aux atouts temporaires qui résultent pour la Belgique de la richesse des gisements concédés à l'Union minière, en négligeant par contre la puissance de certains groupes capitalistes étrangers, et en perdant de vue l'aspect politique et militaire des problèmes atomiques, la FIB n'a-t-elle pas adopté une position qui, si elle n'est pas intentionnellement antieuropéenne, manque singulièrement de réalisme ?